NATIONS UNIES LE HAUT-COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME





UNITED NATIONS
THE HIGH COMMISSIONER
FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS - 1211, GENEVA 10, SWITZERLAND

Le 26 juin 2024

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à l'examen du quatrième cycle du Burkina Faso par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (EPU) lors de sa 44ème session en novembre 2023. Étant donné que le document final de l'examen du Burkina Faso a été récemment adopté par le Conseil des droits de l'homme lors de sa 55ème session, j'ai pris note des efforts déployés par votre Gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations concrètes depuis l'examen précédent.

Une matrice des recommandations regroupées par thématiques, en commençant par celles qui recueillent l'appui de votre gouvernement, est disponible sur le site internet du HCHD (https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/bf-index) et doit être considérée comme faisant partie intégrante de cette lettre. La matrice indique l'État auteur de la recommandation et relie chaque recommandation aux Objectifs de développement durable (ODD) pertinents.

J'ai également joint en annexe les observations de mon Bureau à la lumière des résultats du quatrième cycle de l'EPU. Dans la continuité des pratiques antérieures, j'enverrai des observations similaires à tous les États membres une fois que leurs résultats du quatrième cycle de l'EPU auront été adoptés par le Conseil des droits de l'homme, en vue d'une action de suivi en étroite coopération avec les entités nationales et les autres parties prenantes.

Son Excellence Mr. Karamoko Jean Marie Traore Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabès de l'Extérieur Burkina Faso





Je saisis cette opportunité pour attirer votre attention sur le soutien disponible par le biais du Fond de contributions volontaires pour la mise en œuvre de l'EPU, qui peut être activé à la demande et avec le consentement de l'État concerné, ainsi que des outils tels que le guide « EPU orientations pratiques » et le répertoire des « Bonnes pratiques des Nations Unies » portant sur la manière l'EPU soutient le développement durable, disponibles sur https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/upr-main, afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'EPU conformément aux ODD.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Volker Türk



Observations à la lumière du résultat du quatrième cycle de l'examen périodique universel

L'adhésion du Burkina Faso au Programme Mondial d'Education aux Droits de l'Homme et sa mise en œuvre au niveau national sont des développements bienvenus. Les efforts déployés par le Burkina Faso pour lutter contre les mutilations génitales féminines sont notés positivement, de même que les efforts poursuivis pour la création d'unités de protection de l'enfance au sein des services de police afin d'identifier les victimes potentielles de la traite des êtres humains. La gratuité des soins de santé pour les femmes et les enfants de moins de 5 ans et la gratuité du planning familial constituent également des progrès notables.

L'abolition de la peine de mort pour les infractions relevant des juridictions civiles dans le code pénal constitue une avancée, à la suite de laquelle le Burkina Faso devrait envisager la ratification du Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La signature, le 12 septembre 2022, entre le Système des Nations Unies et le Burkina Faso du Mémorandum d'entente sur le transfert et la prise en charge des enfants trouvés lors des opérations de sécurisation du territoire est également un développement bienvenu.

Tout en notant les actions entreprises pour renforcer la Commission Nationale des Droits de l'Homme, le Burkina Faso est encouragé à poursuivre ses efforts pour garantir la pleine indépendance de ses membres, notamment en dotant la Commission de ressources humaines et matérielles suffisantes pour qu'elle puisse remplir pleinement ses fonctions en tant que mécanisme national de prévention de la torture.

Le Burkina Faso est vivement encouragé à veiller à ce que les normes et politiques antiterroristes respectent les obligations internationales en matière de droits de l'homme et à renforcer la prise en charge des victimes, en particulier les femmes, les filles, les garçons et la communauté peul. Un environnement sûr pour la société civile, garantissant les libertés d'association, de réunion pacifique, d'expression et de la presse, devrait également être assuré. En outre, des efforts sont nécessaires pour garantir les droits des migrants, des enfants et des femmes, ainsi que la mise en œuvre effective des programmes de développement visant à promouvoir les droits des personnes handicapées. En outre, les personnes LGBTIQ+ devraient être protégées contre la discrimination et la violence, tout en garantissant le respect de leurs droits à la liberté d'expression et d'association.

Le Burkina Faso est également encouragé à poursuivre l'élaboration d'un plan de mise en œuvre dans le cadre du suivi du document final de l'EPU, en étroite consultation et coopération avec toutes les parties prenantes, en particulier l'assemblée législative de transition, le pouvoir judiciaire, les autorités locales et régionales et les organisations de la société civile. La matrice peut être utile à l'élaboration d'un tel plan de mise en œuvre. Le Gouvernement est encouragé à lier explicitement chaque recommandation de l'EPU aux recommandations correspondantes d'autres mécanismes



internationaux et régionaux des droits de l'homme et à l'ODD pertinent et à ses cibles. Cela facilitera, par la suite, la création de synergies entre la mise en œuvre de l'EPU et les actions et rapports liés aux ODD dans le cadre de l'Examen national volontaire (ENV).

Le Gouvernement est également encouragé à renforcer le mécanisme national de rapport et de suivi, dans le but d'une approche efficace et coordonnée de la présentation de rapports aux mécanismes internationaux des droits de l'homme et de la mise en œuvre des recommandations, conformément aux orientations fournies par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à la suite des consultations régionales et du rapport du Haut-Commissaire au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/50/64).

En outre, une mesure importante susceptible de contribuer positivement aux mesures de suivi est le rapport volontaire à mi-parcours de l'EPU. Tous les États membres sont encouragés à soumettre un rapport volontaire à mi-parcours de l'EPU environ deux ans après l'adoption du document final de l'EPU. À cet égard, j'ai pris note de l'engagement exprimé par le Gouvernement du Burkina Faso lors de l'examen périodique universel de soumettre un rapport à mi-parcours sur le suivi des recommandations du quatrième cycle de l'EPU d'ici 2026, détaillant à la fois les efforts et les défis relatifs à la mise en œuvre, y compris le besoin éventuel d'une assistance technique ou d'une aide au renforcement des capacités.

HCDH 26 juin 2024